

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

ID : 090-219000650-20260321-DELIB2026_13-DE

CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1
Absents R. : 0
Votants : 14

Date affichage : 27/03/2026

OBJET :

3.
**ELECTION DE 4
 ADJOINTS**

*Certifié exécutoire**Reçu en Préfecture
le :**Publié ou Notifié
le :*

Le 21 mars 2026 à 10 h 30 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 17 mars 2026 sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant s'est réuni sous la Présidence de Jean-Bernard MARSOT, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, 11 rue de l'Eglise.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Jean-Bernard MARSOT, Maire, Valérie FRESET, Gérard TRAVERS, Pascale CLAUDEL, Philippe COLIN, Christelle STOJANOV, Yoan CHEVALIER, Adeline TRABAC, Joël PERROD, Séphora ALTER, Christian ROETHINGER, Manon LHOMME, Jean-Bernard WIMMER, Frédéric FELSINGER, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Angélique KELLER

Secrétaire de séance : Manon LHOMME

Le conseil municipal,
 Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Un seul dépôt de liste est effectué : il s'agit de la liste menée par M. Gérard TRAVERS.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art.66 du Code Electoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. 65 du Code Electoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

– Liste de M. Gérard TRAVERS : **14 (quatorze) voix.**

La liste de M. Gérard TRAVERS, ayant obtenu la majorité absolue, les candidats figurant sur cette liste ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

Ils ont pris rang comme suit :

- **1^{er} adjoint au Maire : Gérard TRAVERS**
- **2^{ème} adjoint au Maire : Valérie FRESET**
- **3^{ème} adjoint au Maire : Philippe COLIN**
- **4^{ème} adjoint au Maire : Pascale CLAUDEL**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

M. Jean-Bernard MARSOT



Le Secrétaire de Séance

Manon LHOMME